

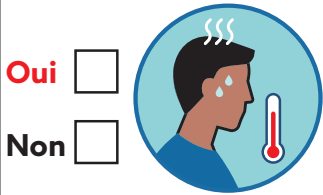


# COVID-19

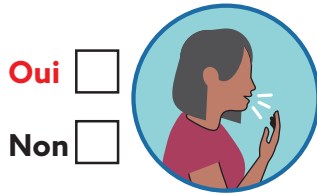
Le personnel et les visiteurs doivent le remplir chaque jour avant d'entrer dans l'école.

Nom: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_ Heure: \_\_\_\_\_

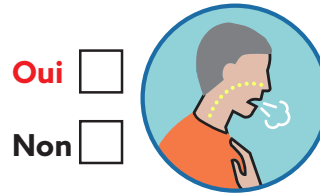
## 1. Présentez-vous l'un des symptômes ou signes suivants, nouveaux ou qui s'aggravent?



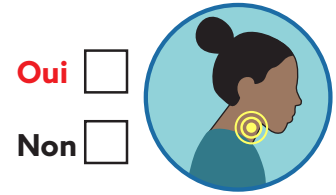
Fièvre ou frissons



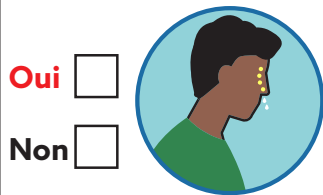
Toux



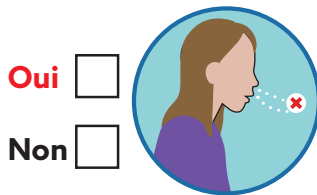
Difficulté à respirer ou essoufflement



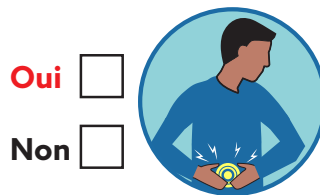
Mal de gorge, ou difficultés à avaler



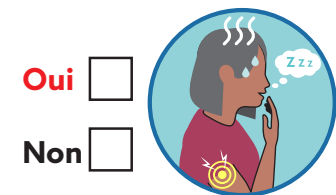
Nez qui coule ou /bouché



Diminution ou perte du goût ou de l'odorat



Nausées, vomissements ou, diarrhées



Malaise, fatigue extrême ou, douleurs musculaires

**Si « OUI » à un des symptômes :**



**Restez à la maison & auto-isolez-vous**



**Faites-vous tester** **Ou**



**Contactez un fournisseur de soins de santé**

2. Est-ce qu'une personne dans votre ménage présente un ou plus des symptômes ci-dessus?  Oui  Non
3. Est-ce qu'une personne dans votre ménage a voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours?  Oui  Non
4. Avez-vous été notifié comme étant un contact étroit d'une personne atteinte de la COVID-19 ou vous a-t-on dit de rester à la maison et de vous isoler?  Oui  Non

\* Si vous avez un problème de santé existant qui vous donne les symptômes, vous ne devez pas répondre OUI, sauf si le symptôme est nouveau, différent ou s'aggrave. Recherchez des changements par rapport à vos symptômes normaux.

**Si « oui » aux questions 2, 3 ou 4 :**



**Rester à la maison**



**Suivez les conseils de la santé publique de Toronto**

Mis à jour le 23 février 2021



# PERSONNEL SCOLAIRE / VISITEUR J'AI UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES DE LA COVID-19. QUE DOIS-JE FAIRE?

Étiez-vous un contact étroit de quelqu'un qui a été testé positif à la COVID-19?

OUI

- Tout le monde, y compris les membres du ménage, doit rester à la maison et s'isoler. Allez faire des tests.
- **Si positif, informez l'école.** Le Bureau de santé publique de Toronto fera un suivi avec des instructions.
- **En cas de résultat négatif,** vous devrez quand même rester à la maison pendant 14 jours jusqu'à ce que le Bureau de santé publique de Toronto vous autorise à sortir (les contacts étroits doivent s'auto-isoler pendant 14 jours). Tous les enfants du ménage qui fréquentent l'école devront rester à la maison pendant 14 jours. Les membres du ménage qui ne fréquentent pas l'école peuvent aller travailler tant qu'ils ne présentent pas de symptômes.
- **Si vous n'êtes pas testé,** vous devez rester à la maison et vous isoler pendant 10 jours. Les contacts familiaux devront également rester à la maison et s'auto-isoler pendant 14 jours.

NON

- Informez l'école que vous présentez des symptômes.
- Vous devez rester à la maison, vous isoler et vous faire tester.
- Toute personne du ménage qui fréquente une école doit également rester à la maison et s'auto-isoler jusqu'à ce que le résultat de votre test soit négatif.

Quel a été le résultat de votre test COVID-19?

POSITIF

- Vous devez rester à la maison et vous auto-isoler pendant 10 jours à compter du jour où vos symptômes ont commencé.
- Les membres du ménage et les contacts proches doivent également s'auto-isoler pendant au moins 14 jours.
- Le Bureau de santé publique de Toronto ou votre service de santé local vous contactera pour faire une enquête et vous fournira des instructions supplémentaires. instructions.

NEGATIF

- Vous pouvez retourner à l'école 24 heures après que vos symptômes aient commencé à s'améliorer.
- Les enfants peuvent retourner à l'école tout de suite tant qu'il n'y a pas d'autres membres du ménage présentant des symptômes ou des contacts étroits de cas positifs.
- Les adultes qui fréquentent l'école peuvent retourner à l'école immédiatement tant qu'il n'y a pas d'autres membres du ménage présentant des symptômes et qu'ils ne sont pas en contact étroit avec un cas positif.

NON  
TESTÉ

- Vous devez rester à la maison et vous auto-isoler pendant 10 jours à compter du jour où vos symptômes ont commencé. Après 10 jours, vous pouvez retourner à l'école si vos symptômes s'améliorent.
- Toute personne du ménage qui fréquente une école doit s'auto-isoler pendant 14 jours.
- Si un prestataire de soins de santé a diagnostiqué une pathologie qui n'est pas liée à la COVID-19, vous pouvez retourner à l'école 24 heures après l'amélioration de vos symptômes. Les membres du ménage n'ont pas besoin de rester à la maison.



Si un membre de votre ménage a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours, la personne qui a voyagé doit s'auto-isoler pendant 14 jours. Tous les membres du ménage devront également rester à la maison, ne pas aller à l'école, jusqu'à ce que la personne qui a voyagé termine la quarantaine de 14 jours. Si la personne est exemptée de la quarantaine de voyage parce qu'elle accomplit un travail essentiel (par exemple, chauffeur de camion, pilote), le reste du ménage peut toujours aller à l'école.